|  |
| --- |
| Mondialisation et Bonne gouvernance en Afrique subsaharienne  "La stratégie de la résistance lucide pour sortir de la dépendance internationale"  Frédéric BOLA KI-KHUABI  **INTRODUCTION**  **I. Contexte et intérêt de la recherche**  **1. Contexte**  Le commerce international constitue une activité capitale ayant de répercussions considérables et diverses dans la vie des peuples. Dans certaines circonstances, il permet de stimuler le développement général des États, et débouche sur la croissance de l'économie, de l'emploi et du bien-être des populations. Dans d'autres contextes cependant, le commerce international peut s'avérer inapproprié aux conditions qui déterminent le mode de vie des peuples de certains pays. Il peut alors dans ce cas devenir une force destructrice redoutable, contribuant à la paupérisation et à l'inégalité des populations de ces pays.  Du point de vue économique, le commerce international est "analysé en termes de flux des biens, des services, de monnaie (et) des facteurs de production, entre États-Nations"[1]. Les États, ainsi que les peuples qui décident d'entrer en échange avec d'autres Nations, en tirent des avantages certains pour leur développement économique et leur bien-être social.  En effet, la théorie économique postule que le libre-échange constitue "un choix de politique économique tout naturel, puisque les modèles prédisent une augmentation du bien-être des pays prenant part à l'échange, peu importe leur dotation initiale en ressources"[2]. D'une manière plus spécifique, le libre-échange "contribue à augmenter la productivité et l'innovation au sein d'une économie en stimulant la concurrence"[3] entre les différents pays.  Dans cette optique, "une augmentation du commerce entre les pays développés et les pays en voie de développement devrait logiquement provoquer, à long terme, une hausse de la rémunération de la main d'œuvre dans ces derniers et une baisse relative dans les pays industrialisés, entraînant du même coup la convergence des revenus entre les États"[4].  Ce sont ces objectifs majeurs qui, dès 1947, seront poursuivis par ce que l'on a appelé le General Agreement on Tariffs and Trade [5], en sigle le GATT. Ce premier et principal instrument de libéralisation du commerce mondial sera remplacé en 1995 par l'organisation mondiale du commerce, en sigle O.M.C, "une institution beaucoup plus puissante puisqu'elle est dotée d'un organe de règlements de différends"[6] aux pouvoirs très étendus, censé favoriser davantage la libéralisation du commerce.  Au regard du mandat confié au GATT, "le commerce devrait être orienté "vers le relèvement des niveaux de vie, la réalisation du plein emploi et d'un niveau élevé et toujours croissant du revenu réel" pour les habitants des pays qui abaissent les barrières tarifaires et ouvrent leurs économies"[7].  L'organisation mondiale du commerce avait élargi ce mandat en reconnaissant la nécessité pour les États membres de "faire des efforts positifs pour que les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, s'assurent une part de la croissance du commerce international qui corresponde aux nécessités de leur développement économique" [8].  Pourtant, l'Afrique noire subsaharienne, "où vit près d'un quart de la population mondiale qui souffre de la faim, a vu [...] ses pays s'appauvrir entre 1980 et 1996, précisément durant la période où la libéralisation des échanges a progressé le plus rapidement"[9]. De plus, il a été observé que "la valeur relative des catégories de biens que les pays en développement exportent, comparativement à ce qu'ils paient pour leurs importations, diminue constamment, défavorisant les pays pauvres dans les échanges internationaux"[10]. Un rapport des Nations unies note à juste titre que "la détérioration tendancielle des termes de l'échange de l'Afrique (subsaharienne) est une cause importante de la marginalisation de la région dans le commerce international"[11].  La réalité est que l'ouverture des frontières au commerce international s'est principalement limitée aux pays développés durant les trois premières décennies de l'après-guerre. Certains théoriciens, comme l'économiste Joseph Stiglitz [12], n'hésitent plus à affirmer que "la libéralisation commerciale a été programmée par les pays occidentaux pour les pays occidentaux"[13].  Cependant, dans les années 80-90, sous la pression d'institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, les pays en voie de développement se sont massivement engagés dans la logique libre-échangiste. Engagés dans un processus forcé de remboursement d'une dette extérieure écrasante, les pays en voie de développement se sont vus imposés par la Banque mondiale et le Fond monétaire international, des politiques de libéralisation commerciale et des politiques économiques restrictives aux effets dramatiques pour leurs populations.  Ces réformes économiques, débutées en Afrique subsaharienne au milieu des années 80, avaient pour objectif essentiel de mieux intégrer les pays africains "à l'économie mondiale par le commerce et les flux de capitaux, pour assurer une croissance soutenue et réduire la pauvreté"[14].  Cependant, les pays d'Afrique subsaharienne ont progressivement affiché de médiocres performances sociales et économiques que les dirigeants des pays développés et les spécialistes des institutions financières internationales justifient par "les faiblesses structurelles de l'Afrique subsaharienne et la rigidité des systèmes politiques et économiques dominés par l'État"[15].  Face aux résultats décevants des plans d'ajustement structurel imposés aux États d'Afrique subsaharienne dans le but inavoué de récupérer la dette des pays riches, la Banque mondiale et les États développés ont résolu de réorienter leurs interventions dans les pays en voie de développement en transposant la responsabilité de l'échec du modèle de développement libre-échangiste sur les dirigeants africains qualifiés d'inefficaces et de corrompus.  Le débat sur l'interaction entre la démocratie et l'économie de marché, et l'influence que la première exerce sur la seconde, fait aujourd'hui l'objet de plusieurs réflexions parmi les nombreux auteurs du développement. L'idée maîtresse qui sous-tend ce vaste sujet traitant de la corrélation entre la bonne gouvernance et le processus de la mondialisation, postule que la transparence, la responsabilité et la participation dans la prise de décision politique ont un effet direct positif, non seulement sur le développement d'un marché équitable, mais aussi sur le climat d'investissement dans les pays.  Cependant, il semble que ce concept de bonne gouvernance soit perçu par les acteurs internationaux comme une simple étape nécessaire à l'adaptation des économies des pays pauvres au nouvel environnement international néo-libéral, dans lequel disparaît le rôle redistributif de l'État au profit des acteurs économiques privés. Cette recherche de la bonne gouvernance en vue de promouvoir le modèle économique libéral devient finalement un leitmotiv pour les bailleurs de fonds des pays développés qui en font une conditionnalité politique à leurs programmes d'aide et d'investissements en faveur des États africains. L'accroissement de la pauvreté et des inégalités, la dégradation des conditions sociales de la majorité des populations défavorisées de l'Afrique subsaharienne, sont les conséquences observées dans ce modèle d'intégration des sociétés africaines dans l'économie mondiale.  L'intégration de l'Afrique subsaharienne à la mondialisation économique semble de plus en plus compromise. De nombreux scientifiques viennent même à contester son efficacité pour le développement de l'Afrique et en appellent à d'autres stratégies et mécanismes de développement pouvant mettre fin à la dépendance internationale des États africains.  La République démocratique du Congo constitue une monographie synthétique intéressante pour illustrer la difficile intégration des pays de l'Afrique subsaharienne dans la mondialisation. Située en Afrique centrale, la République démocratique du Congo s'étend sur une superficie de 2.345.000 km² dont la quasi-totalité de terre ferme est cultivable. Pays immensément riche en ressources minérales, le Congo Kinshasa est appelé, selon plusieurs spécialistes, à jouer un "rôle de plaque tournante de l'intégration économique du continent africain (par) une mise en valeur des ressources régionales au moyen d'institutions transfrontalières focalisées sur les trois bassins naturels d'activité économique (qu'il) partage avec ses voisins, notamment par le développement d'infrastructures rétablissant les liaisons entre les régions Nord-Ouest, Est et Sud et leurs partenaires naturels au-delà des frontières de la RDC"[16].  Pourtant, l'économie de la République démocratique du Congo connaît depuis l'indépendance un déclin sans précédent. En effet, "entre 1958 et 1993, (sa) population a presque triplé, passant de 15 millions à 42 millions d'habitants, alors que la production par habitant a diminué de 65 % par habitant"[17]. Les difficultés d'intégration à l'économie mondiale, "la désorganisation de l'offre et l'érosion presque continue de la demande l'ont entraînée depuis les années 70 dans une spirale négative, provoquant l'informalisation de secteurs entiers, voire leur "criminalisation", jusqu'à ce que le pays s'installe dans une économie de guerre à la fin des années 90"[18].  Le cas du Congo Kinshasa illustre d'une manière dramatique, non seulement "les effets dévastateurs de la mauvaise gouvernance et des conflits sur la croissance et le développement"[19], mais aussi les effets pervers du surendettement et des politiques d'ajustement de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international sur la capacité des États d'Afrique subsaharienne à intégrer une mondialisation équitable.  **2. Intérêt de la recherche**  L'intérêt scientifique de notre étude, ainsi que les objectifs poursuivis, se situent au niveau de l'impact que pourrait avoir notre analyse dans les choix politiques des dirigeants de l'Afrique noire dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies et mécanismes économiques de développement pouvant mettre fin à la dépendance internationale de leurs États.  Il est évident que l'Afrique noire doive intégrer le marché économique mondial, mais cela devra se faire de manière réfléchie, adéquate, transparente, responsable, judicieuse et au mieux des intérêts et du bien-être de ses populations dont les droits fondamentaux aussi bien civils que sociaux, économiques et culturels, doivent être garantis et assurés. Notre analyse s'efforcera de susciter une réflexion ultérieure plus approfondie sur les moyens adéquats d'y parvenir.  L'intérêt de cette étude est également personnel. En effet, notre propre expérience professionnelle nous ayant permis de participer d'assez près à la gestion de la chose publique dans le gouvernement de la République démocratique du Congo, a forgé en nous une certaine opinion assez précise sur la corrélation entre la mondialisation et la bonne gouvernance dans un État africain. Nous savons aujourd'hui, de manière plus personnelle, que "les pays qui ont dû céder devant la pression d'un concurrent plus avancé politiquement et militairement dominant n'ont jamais pu sortir du sous-développement"[20].  **II. Problématique, hypothèse et méthodologie**  **1. Problématique**  Le phénomène de la mondialisation fait l'objet d'un débat théorique très controversé entre plusieurs auteurs, et se présente comme "le prolongement des divisions philosophiques traditionnelles en matière de systèmes socio-économiques"[21] que sont le libéralisme, le conservatisme et le marxisme.  Les tenants du libéralisme ont toujours soutenu que la mondialisation "serait l'expression même de la "modernité", notamment en ce qu'elle marquerait la victoire des "forces du marché" enfin libérées au moins partiellement des entraves nocives mises en place pendant un demi-siècle autour de l'État"[22].  L'ouverture des marchés qui permet aux États l'engrangement des flux internationaux de capitaux à court terme, suppose qu'il soit mis en présence "des agents économiques égaux, dotés chacun d'attributs qui leur permettraient tous de concourir et de participer à la vie économique dans des conditions à peu près similaires"[23].  Lorsque l'on considère les flux d'investissements directs à l'étranger et les échanges commerciaux, ce postulat ne peut cependant résister au constat qui établit l'existence d'une dramatique "marginalisation de continents ou sous-continents entiers"[24]. Cette marginalisation est renforcée par une "prédominance du processus dit de "régionalisation" dans les économies de l'OCDE"[25] qui sont directement liées aux économies des États-Unis et du Japon.  Dans le cadre d'une mondialisation du capital prédominante, les entreprises multinationales de ces pays ont "la liberté de s'implanter où (elles veulent), le temps qu' (elles veulent), pour produire ce qu' (elles veulent), en s'approvisionnant et en vendant où (elles veulent), et en ayant à supporter le moins de contraintes possibles en matière de droit du travail et de conventions sociales" [26]. Seule l'accumulation du capital, rendue possible par la répartition des marchés solvables au plan international, détermine le comportement des multinationales dans l'élaboration de leurs stratégies globales.  Dans cet environnement où le rôle prédominant de l'État-nation est remis en question par les auteurs du libéralisme économique qui suggèrent son déclin, voire sa disparition[27], il faut constater que les grandes entreprises multinationales capitalistes, les institutions financières et les investisseurs des marchés financiers se sont substitués désormais aux administrations publiques et aux États dans la prise de décisions d'intérêt national, et même celles pouvant intéresser l'humanité toute entière. Ils agissent de façon anonyme et irresponsable, en dehors de tout contrôle démocratique externe.  Pourtant, à cause de leur pouvoir de manipulation des capitaux et de spéculation sur les marchés financiers, les institutions financières et les multinationales ont acquis une capacité énorme d'influence sur les enjeux socio-économiques de la planète. Elles influent allègrement sur l'emploi et l'épargne des classes dominées tant moyennes que pauvres, sur l'endettement et le développement des pays pauvres, ainsi que sur le commerce et l'économie mondiale.  Il n'empêche que la mondialisation reste encore aujourd'hui cet espace de rivalité où s'exerce un "ensemble de rapports de domination et de dépendance politiques entre États"[28]. Le processus de la mondialisation a accentué les facteurs de hiérarchisation entre les pays, ainsi que l'abîme qui les sépare, en renforçant la domination économique et politique des pays développés sur les pays en voie de développement.  Grâce à leur supériorité technologique et financière, les pays développés "imposent aux autres pays les règles du jeu qui leur conviennent le mieux et qui sont calquées sur les besoins du capital financier à caractère rentier"[29]. Du fait de leurs positions dominantes au sein des institutions qui règlent la finance et le commerce international, tels la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'organisation mondiale du commerce, les pays développés "imposent aux pays les plus faibles les politiques de libéralisation et de déréglementation qui achèveront de plonger les masses dans le dénuement le plus total"[30].  Certains pays d'Asie orientale semblent néanmoins résister à cette dépendance et arrivent à concurrencer sans peine les économies des pays occidentaux. Il n'en est pas de même pour les pays de l'Afrique subsaharienne dont les économies vacillent depuis leur sortie de la colonisation.  En effet, plus que tous les autres pays en voie de développement, les États de l'Afrique noire subsaharienne subissent depuis les années 60 qui ont suivi leurs indépendances, une double dépendance internationale qui finalement hypothèque leur développement économique et le bien-être social de leurs populations. Il s'agit de la dépendance internationale économique et financière d'une part, et de la dépendance internationale politique de l'autre.  La dépendance internationale économique et financière résulte de la dette contractée durant les années 1960 à 1980 par les États africains nouvellement indépendants pour financer leur développement économique. La crise de l'endettement des années 80, provoquée par l'augmentation exponentielle de taux d'intérêts des emprunts et par la chute des cours des matières premières et des produits agricoles, a conduit les pays d'Afrique subsaharienne à se soumettre aux mesures draconiennes du Fonds monétaire internationale en vue de bénéficier de nouveaux prêts, du rééchelonnement des remboursements des dettes antérieures, de leur réduction ou de leur suppression.  Les mesures imposées par le Fonds monétaire internationale provoquent la perte de souveraineté et la domination des États africains par des multinationales et des entreprises occidentales dans un cadre étatique affaibli et corrompu. Comment alors parler de la bonne gouvernance dans cet environnement délétère ?  La dépendance internationale politique découle de la première, du fait que les pays occidentaux qui contrôlent le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'organisation mondiale du commerce, imposent désormais aux pays d'Afrique noire leur domination politique, économique et commerciale momentanément escamotée lors des indépendances.  Cette double dépendance des pays de l'Afrique noire subsaharienne, si elle n'est pas l'unique cause de la pauvreté, des inégalités et du blocage du développement, elle les amplifie néanmoins.  C'est pour sortir de cette double dépendance internationale que plusieurs économistes et scientifiques s'accordent à mener une réflexion approfondie sur les stratégies et les mécanismes à mettre en place pour permettre le développement économique des États de l'Afrique noire subsaharienne, moteur essentiel de son indépendance politique.  Faudra-t-il pour cela s'allier aux tenants de la théorie du remodelage des stratégies existantes ? Celle qui oppose d'une part la stratégie de la soumission à la logique du marché mondial, et d'autre part la stratégie de la rupture totale.  Devrait-on en effet suivre l'analyse libérale de Rostow [31] qui soutient la théorie de la croissance transmise grâce à la logique du marché mondial, modèle prétendu être à l'origine du développement des pays du Nord à partir du 19ème siècle ?  Devrait-on au contraire épouser l'analyse marxiste de Samir Amin [32], d'Emmanuel Arghiri [33] ou encore de ces autres auteurs Mohamed Bedjaoui, Chive Thomas, Walter Rodrey, qui soutiennent la stratégie de la rupture totale en prônant le développement endogène des pays en voie de développement ?  Peut-être enfin, devrait-on privilégier l'approche comparative inspirée par le miracle économique asiatique dont la Banque mondiale se fait l'écho en fustigeant le manque de vision stratégique du développement de la part des élites politiques africaines, incapables d'anticiper l'intégration des économies de leurs pays dans l'espace économique mondial et d'assurer par ce fait le bien-être social de leurs populations. Dans cette analyse, la mauvaise gouvernance dans l'État, voire les inégalités dans les échanges avec les pays du Nord ne peuvent donc être justifiées par l'intervention extérieure et la domination des pays développés sur les pays du Sud.  Tel est l'ensemble des questions que posent aujourd'hui dans le contexte de la mondialisation les rapports séculairement controversés entre les pays du Nord et les pays de l'Afrique noire sub-saharienne.  **2. Hypothèse de travail**  Les populations de l'Afrique noire subsaharienne ont droit au développement, c'est-à-dire au bien-être, à la paix et aux prestations sociales que seules la puissance et la prospérité des États peuvent procurer.  Dès lors, dans un contexte de mondialisation rendue inévitable par les évolutions technologiques et le développement des sciences, il devient évident que "la cohésion sociale au sein d'un État donné est tributaire de la position qu'il occupe sur l'échiquier mondial"[34].  La position hégémonique de l'Europe, des Etats-Unis et du Japon, au sein du système politique et économique mondial actuel, ne devrait pas pousser les pays de l'Afrique subsaharienne à céder à des compromissions dégradantes.  Notre analyse qui cherche à élaborer une hypothèse fondée sur la théorie de la résistance lucide, tente de dégager la place et le rôle que nous pensons assigner à l'État africain dans la marche du monde en général et, en particulier au regard de l'enjeu planétaire actuel qu'est la mondialisation.  L'État africain doit résister à la dépendance internationale de manière lucide, c'est-à-dire avec perspicacité, intelligence et stratégie, dans le but d'anticiper sur son devenir et sa survie grâce à une vision stratégique du monde fondée sur l'expérience acquise de son passé historique. Dans ce contexte, le rôle de l'État africain dans la mondialisation actuelle devra être au premier chef plus protectionniste, plus volontariste et plus conscient pour lui permettre de s'insérer progressivement dans le marché économique et commercial international.  **3. Méthodologie**  La méthodologie que nous avons envisagé d'adopter dans notre travail repose sur une grille de lectures aussi diversifiée qu'abondante consacrée à la mondialisation et à la gouvernance. Nous tenterons ainsi d'aborder l'étude de notre sujet à la lumière des postulats théoriques économiques sur la mondialisation et la bonne gouvernance.  Nous aurons également à recourir aux travaux de recherches sociologiques relatives à la gestion de la chose publique et aux rapports d'enquêtes politiques menés dans les États d'Afrique noire, particulièrement en République démocratique du Congo. Notre expérience personnelle fondée sur l'observation et l'exercice du pouvoir au Congo nous sera également d'une grande utilité.  **CHAPITRE I : L'APPROCHE THEORIQUE DES CONCEPTS**  **A. LA MONDIALISATION**  **1. La confusion conceptuelle de la notion**  La mondialisation est une notion qui connaît dans la littérature scientifique plusieurs définitions qui ne font pas l'unanimité parmi les auteurs. Là où certains la réduisent aux manifestations de phénomènes économiques complexes et variés, d'autres cependant l'associent à tous les changements modernes au sein de la société humaine.  Pour notre part, nous tenons à partager l'analyse de Jean Marc Siroën [35] qui "distingue, définit et oppose deux formes de mondialisation : la mondialisation "inter-nationale" ou internationalisation et la mondialisation "globale" ou globalisation"[36].  Au-delà de la différence de vocabulaire emprunté au monde francophone (pour la mondialisation) et au monde anglophone (pour la globalisation), Siroën voit dans cette distinction deux logiques de mondialisation : d'une part celle qui insiste sur le caractère relativement banal de la mondialisation actuelle, et d'autre part celle qui voit dans la mondialisation l'effacement des frontières, le déclin des États-nations et la généralisation du marché.  La première forme de la mondialisation appelée internationalisation, met en exergue l'interdépendance des États-nations séparés les uns des autres par "des frontières plus ou moins perméables qui permettent de fixer l'espace de la souveraineté nationale"[37]. Cependant, comme le prévoient d'ailleurs les statuts du Fonds monétaire international, les États peuvent rendre ces frontières imperméables à volonté dans le but par exemple de rétablir le contrôle de capitaux, notamment en cas de crise[38]. Pour mieux coordonner leurs actions, les États créent des organisations internationales, à l'instar du Fonds monétaire international ou de l'organisation mondiale du commerce, dont "l'autonomie se limite à celle que daignent leur accorder les États-nations qui en sont membres et les dirigent collectivement"[39].  Ainsi, la mondialisation "internationale" serait caractérisée par trois éléments principaux [40] :  Ø Une généralisation et une expansion du volume des échanges commerciaux et financiers principalement orientés vers l'étranger ;  Ø Une perspective historique cyclique reposant sur le postulat que la mondialisation actuelle n'est pas un phénomène nouveau, mais serait très similaire à celle atteinte avant la première guerre mondiale ;  Ø Un besoin de régulation que seuls peuvent offrir les États-nations dont l'affaiblissement relatif observé peut conduire à une sous-production des biens publics.  Au contraire de l'internationalisation, la deuxième forme de la mondialisation, appelée aussi globalisation, considère que le processus actuel de la mondialisation constitue une révolution radicale marquée par "l'effacement simultané des frontières et des prérogatives de l'État"[41].  La mondialisation "globale" postule l'idée du dépérissement des États affaiblis par des "pouvoirs extérieurs liés au marché comme les firmes multinationales, mais également par les organisations internationales, le crime organisé ou la société civile"[42].  Le débat autour de ces deux logiques de mondialisation pose la question des conséquences de la mondialisation sur la souveraineté des États et sur l'autonomie des choix politiques. La réponse à cette question devra être essentielle pour déterminer le devenir du monde, partagé entre la thèse de l'interdépendance économiques des États et la thèse de l'intégration des marchés globaux. Toutes les deux thèses visent néanmoins une intégration des économies qui devrait avoir pour but de "créer un seul marché mondial pour les biens et les services, le travail et le capital"[43].  Il n'empêche que ces deux thèses ne sont pas compatibles, elles ne peuvent être confondues, car elles se réfèrent à deux formes distinctes de mondialisation proposant chacune une vision différente des conséquences de l'intégration des économies. Cette confusion subsiste même dans la description des faits et phénomènes[44] du processus de la mondialisation dont certains indicateurs utilisés identifient l'internationalisation, d'autres la globalisation[45].  Il faut en conséquence conclure que ces deux logiques de la mondialisation sont aujourd'hui concomitantes et se superposent dans l'espace mondial actuel dominé par l'idéologie libérale capitaliste. Au contraire de l'internationalisation qui depuis cent ans ne semble pas avoir évolué de manière extraordinaire, la globalisation qui s'est accélérée dans les années 1980-90, semble être aujourd'hui très avancée[46].  Or, ces deux logiques de mondialisation ont des "implications radicalement différentes et apportent des réponses différentes à la question de la remise en cause des États-nations"[47] dont les politiques économiques et les cadres institutionnels reposent encore aujourd'hui sur le système régulateur des États appelés à coopérer suivant les principes d'égalité entre les peuples consacrés par l'ordre juridique international en vigueur.  Ainsi, il semble plus indiqué que toute mise en place d'un système de gouvernance dans un État donné, et à fortiori dans les États de l'Afrique subsaharienne, implique "une évaluation préalable de la nature du processus de mondialisation en cours"[48].  **2. Définition de la mondialisation**  Nous avons renoncé dans le cadre de ce travail d'aborder la démarche liée à la recherche définitionnelle du concept de mondialisation, car notre sujet s'inscrit dans une perspective plus restreinte qui exige de recourir à une grille de littérature mettant uniquement l'accent sur les effets économiques et politiques de la mondialisation.  Ainsi entendu, il appert que l'approche théorique dominante est celle de l'économie néo-libérale qui associe le phénomène de la mondialisation au commerce international. Pour les tenants de l'économie libérale, la mondialisation est caractérisée par une idéologie qui vient légitimer une allocation des ressources au sein de laquelle le marché et l'entreprise privée occupent une place centrale, et de fait accaparent des pouvoirs qui relevaient auparavant des États.  En définitive, la mondialisation serait donc un phénomène dont les recommandations et les stratégies "favorisent l'ouverture des espaces économiques par l'intermédiaire de politiques de libre-échange, de déréglementation, de libéralisation du secteur financier, de privatisation et du retrait de l'État des sphères de la production et de la planification"[49].  **B. LA BONNE GOUVERNANCE**  **1. notion**  La gouvernance est la traduction du terme anglais de governance qui signifie la gestion des affaires publiques.  Cette notion reçoit plusieurs définitions, mais nous retiendrons celle plus intéressante du Programme des Nations Unies pour le Développement, en sigle PNUD, pour la simple raison qu'elle émane d'une institution qui a la prétention de représenter la vision de l'ONU auprès des États, en matière notamment de développement et de la gouvernance démocratique.  Cette définition du PNUD aujourd'hui reprise par plusieurs acteurs et auteurs du développement analyse la gouvernance comme un "exercice de l'autorité politique, économique et administrative dans la gestion des affaires nationales. Elle correspondrait à l'ensemble complexe des mécanismes, des processus et des institutions à travers lesquels les citoyens et les groupes articulent leurs intérêts, exercent leurs droits et leurs devoirs, et règlent leurs différences [50]".  **2. Bonne gouvernance et développement**  Le terme de gouvernance est apparu à la fin des années 80 dans le vocabulaire de la Banque mondiale, à l'occasion de bilans sur les politiques d'ajustement structurel menée depuis 1980.  Confrontés aux échecs répétés des programmes économiques d'inspiration néo-libérale mis en place par les institutions financières internationales dans un ensemble de pays en voie de développement, les experts incriminent le cadre politico institutionnel défaillant de ces pays et recommandent d'agir en amont sur leur mode de gouvernement.  Selon les experts, ce sont ces distorsions d'ordre politique qui sont à l'origine de la plupart des problèmes économiques rencontrés en Afrique, en Amérique latine, en Europe orientale ou encore dans les pays de l'Est. Le politique a donc bien vite été perçu comme un obstacle au bon fonctionnement des marchés, et d'une manière générale à la progression du libéralisme dans ces pays. Un volet "bonne gouvernance" a donc été introduit dans les programmes des organismes internationaux de financement.  En septembre 1999, l'assemblée générale du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale débouche sur une nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté, dans la foulée du G 7 de Cologne ayant lancé en juin 1999 une initiative renforcée d'allégement de la dette d'une liste d'une quarantaine de pays pauvres considérés comme très endettés (PPTE). Avec cette nouvelle stratégie, un tournant est opéré : les termes des conditionnalités et des prêts du Fmi, devenus trop impopulaires, sont modifiés. On passe des programmes d'ajustement structurel aux documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP).  L'originalité des DSRP est qu'ils intègrent le concept de "bonne gouvernance" et doivent être rédigés non plus par les experts du Fmi et de la Banque mondiale, mais par les gouvernements des pays pauvres en collaboration avec leur "société civile", à charge pour les experts de Washington de donner ensuite leur aval.  La notion de "bonne gouvernance" reconnaît donc désormais l'importance des États dans l'efficacité des programmes financés. Suivant la logique d'Amartya Sen, l'objectif est "de faire du renforcement de la démocratie un moyen et une fin du processus de développement et de placer les pays en développement "sur le siège du conducteur""[51].  La Banque mondiale arrive alors à définir la gouvernance comme étant "la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays" [52]. La Banque mondiale s'est ainsi départie de ses statuts lui interdisant des traiter des questions politiques, et elle a commencé à fustiger le comportement des élites politiques des pays africains dont l'enrichissement avide et la corruption ont miné l'efficacité de leurs États.  Ainsi les États de l'Afrique subsaharienne, comme tous les autres pays sous-développés éligibles de la Banque mondiale, se voient désormais imposer non seulement des conditionnalités économiques, mais aussi des conditionnalités politiques. La démocratie pluraliste apparaît aux yeux des bailleurs de fonds étatiques et institutionnels comme une condition du développement.  Cependant, la question fondamentale qui reste posée au regard de cette levée de bouclier de la part des institutions financières internationales contre la mauvaise gestion publique en Afrique, est celle d'identifier et d'évaluer les effets générés par l'imposition de ce paradigme de la bonne gouvernance dans les pays en voie de développement, principalement ceux de l'Afrique noire subsaharienne. Les exigences de la bonne gouvernance débouchent-elles, dans ces pays, sur le développement économique et le bien-être des populations ? Cette bonne gouvernance participe-t-elle à l'intégration tant souhaitée de ces pays dans le processus de la mondialisation économique ? Et au-delà de toutes ces interrogations, peut-on aborder cette exigence de la bonne gouvernance sans examiner sa relation avec la question de la crise de la dette publique de ces pays d'Afrique noire subsaharienne ?  **CHAPITRE II : LA DEPENDANCE INTERNATIONALE DES ÉTATS AFRICAINS**  **A. LA DETTE EXTERIEURE DES PAYS AFRICAINS**  **1. La crise de l'endettement**  Comme nous l'avons dit plus haut, la dette des pays africains résulte des prêts contractés durant les années 1960 à 1980 par ces États nouvellement indépendants pour financer leur développement. En effet, à partir des années 1960, et surtout à la suite du premier choc pétrolier, les pays riches et leurs institutions bancaires avaient mis en place et développé une intense activité de prêts octroyés aux pays du Tiers monde.  Poussés par la nécessité de recycler d'une part les dollars obtenus de la manne pétrolière, et d'autre part la masse de dollars accumulés et thésaurisés dans des banques établies en dehors du territoire américain et échappant à sa réglementation, les pays occidentaux s'étaient retrouvés dans l'obligation d'octroyer des crédits aux pays du Tiers monde à des taux légèrement inférieurs aux taux officiels.  Cependant, ces opérations de prêts étaient empreintes d'un manque de rigueur complice et d'un laxisme effarant de la part des pays occidentaux, de sorte que les gouvernements des pays endettés finiront par dilapider les fonds dans des détournements massifs et dans des projets économiques peu rentables, voire inadaptés. Ainsi, à la place de veiller au financement des "investissements productifs, seuls susceptibles de renforcer la capacité exportatrice du débiteur et de générer les flux de devises nécessaires au remboursement de la dette"[53], les pays occidentaux créanciers se sont rendus complices des systèmes de malversations et de corruption élaborés par les élites politiques des pays du Tiers monde au détriment de leurs populations paupérisées.  Au surplus, la poussée des taux d'intérêt provoquée au début des années 1980 par les politiques anti-inflationnistes des États industrialisés, le ralentissement de l'économie mondiale et la baisse des cours des matières premières qui en ont résulté, ont fini par provoquer la crise de l'endettement des pays du Tiers monde. Ceux-ci n'arrivent plus à honorer leurs engagements et se retrouvent en cessation de paiement depuis les années 1980, la situation n'ayant cessé de se dégrader jusqu'à ce jour.  Dans un rapport rendu public le 30 septembre 2004, la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, en sigle CNUCED [54], montre qu'entre 1970 et 2002, l'Afrique a reçu "540 milliards de dollars en prêts et a remboursé quelque 550 milliards de dollars en capital et intérêts, (alors que) l'encours de la dette est resté de 295 milliards de dollars"[55] fin 2002. Le rapport précise qu'à la même période pour sa part, "l'Afrique subsaharienne a reçu 294 milliards de dollars de versements, a remboursé 268 milliards de dollars au titre du service de la dette, mais conserve une dette active de quelque 210 milliards de dollars"[56]. La conclusion du CNUCED est que cette situation équivaut à un transfert inverse de ressources en provenance du continent le plus pauvre du monde vers les pays occidentaux riches [57].  Cette conclusion rejoint l'argumentaire économique des partisans de l'annulation de la dette des pays en voie de développement qui soutiennent que "la dette des PVD a déjà été largement remboursée, puisque les pays du Sud ont transféré au Nord six fois le montant de leur dette de 1980 et se retrouve malgré tout quatre fois plus endettés"[58]. D'autant plus que l'argumentaire politique qui vient à l'appui de la même thèse d'annulation de la dette, dénonce le fait que les populations africaines doivent hypothéquer leur développement futur en remboursant des sommes empruntées par leurs dirigeants, mais qui ont été détournées par ces derniers avec l'aide des pays créanciers eux-mêmes [59].  Le cas de la République démocratique du Congo, du fait de son intérêt géopolitique ou stratégique, semble sortir du lot. En effet, en examinant la dette extérieure publique de ce pays, "les estimations montrent que le montant cumulé des capitaux qui ont fui la République démocratique du Congo, y compris les intérêts imputés, s'est élevé à près de 18 milliards de dollars"[60]. La CNUCED note avec dépit l'augmentation de la dette publique extérieure du pays qui semble être égale, voire inférieure, au montant cumulé des avoirs extérieurs privés [61].  En effet dès 1979, les principaux bailleurs des fonds de la République démocratique du Congo avaient connaissance des pratiques frauduleuses des dirigeants congolais et du risque qu'ils encouraient en continuant à prêter aux dirigeants en place. Malgré les nombreux avertissements dont celui rendu public dans un rapport accablant[62] par l'ancien Directeur de la Banque centrale congolaise, Erwin Blumenthal, un allemand placé à la tête de cette institution par le Fonds monétaire international, les pays occidentaux ont poursuivi sans discontinuité leur politique de prêt. Ce qui fait dire à certains observateurs que les bailleurs des fonds du Congo y trouvaient un bénéfice personnel ou partisan, par le fait que le système de corruption mis en place par les élites politiques congolaises avait nécessité une"ingénierie financière qui ne pouvait fonctionner sans l'assistance technique des puissances financières occidentales"[63].  Aujourd'hui, selon un rapport du Fonds monétaire international d'avril 2004, la dette extérieure de la République démocratique du Congo s'élève à la fin 2003 à 10, 6 milliards de dollars [64]. Elle est répartie comme suit : 34, 8 % provenant des créanciers multilatéraux, 62, 6 % provenant des créanciers bilatéraux regroupés dans le Club de Paris[65], et 2,6 % en provenance des privés.  **2. Le règlement de la crise**  La dette à long terme des pays en développement était d'environ 70 milliards de dollars en 1970. Elle fut multipliée par sept et demi durant les années 1970, pour atteindre 540 milliards de dollars de dollars en 1980[66].  Ainsi, depuis le début des années 1980, le fardeau de la dette des pays en développement s'est considérablement accru, mais cela n'a pas empêché les institutions multilatérales de continuer à financer de nouveaux prêts, "principalement afin de permettre aux pays de rembourser leurs dettes auprès des banques commerciales et des créanciers officiels"[67]. Afin d'éviter un assèchement des flux de capitaux vers les pays en voie de développement frappés par l'incapacité de rembourser leurs dettes, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale furent alors chargés d'assurer cette tâche. Dans un premier temps donc, la réduction de la dette commerciale des pays en développement fut achetée en augmentant la dette multilatérale.  Cependant à partir de 1985, "plusieurs prêts multilatéraux viennent à échéance et les institutions de Washington [68] en exigent le remboursement, car selon les règlements régissant les prêts multilatéraux, cette dette ne pouvait être rééchelonnée"[69]. Ainsi, le Fonds monétaire se mit, à son tour, à encaisser le service de la dette au nom des créanciers multilatéraux.  Un constat montre qu'à partir de 1985, "les sommes affectées au service de la dette excédaient les nouvelles entrées de capitaux sous forme de prêts, d'investissements étrangers et d'aide internationale", en d'autres mots, "les pays en développement étaient devenus des exportateurs nets de capitaux au bénéfice des pays riches"[70]. Rien d'étonnant qu'entre 1986 et 1990, "le transfert net des ressources en faveur du seul Fonds monétaire international a été de l'ordre de 31,5 milliards de dollars, montant représentant approximativement 22 % du total net des transferts à partir des pays pauvres vers les pays riches"[71]. On pourra finalement observer que "les prêts du Fonds monétaire international aux pays en développement furent en quelque sorte financés par les pays pauvres eux-mêmes"[72].  On estime en effet qu'entre 1983 et 1990, "les flux nets de capitaux en direction des pays riches ont atteint 150,5 milliards de dollars, montant équivalant, en termes réels, à deux fois le Plan Marshall qui permit la reconstruction de l'Europe au lendemain de la seconde guerre mondiale"[73].  Quoi qu'il en soit, la gestion de la crise de l'endettement des pays en développement avait été confiée par les créanciers au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale qui, fort de ce mandat, ont "conditionné toute restructuration de dette à l'adoption de programmes d'ajustement structurel"[74]. Paradoxalement, ces programmes d'ajustement structurel, "loin de régler les maux dont souffrent les pays en voie de développement, ont conduit à la crise des années 1990 et se sont traduits par une mise sous tutelle des économies des pays en développement"[75].  **B. LES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL**  **1. Définition et but de l'ajustement structurel**  Les ajustements sont une réponse à la crise financière d'endettement connue notamment par les pays africains. Ils consistent à des "prêts sous conditionnalités qui ont pour objet premier de boucler les finances publiques", et se traduisent par "un ensemble de réformes visant à retrouver les grands équilibres macro-économiques et financiers, et remettre l'économie sur un sentier durable de croissance"[76]. En d'autres termes, "on fournit de l'argent pour aider les pays à s'ajuster, et les fonds ne sont accordés que si le gouvernement met en place les réformes proposées par les créanciers"[77].  A priori, l'ajustement n'est pas un phénomène nouveau. En effet, il ne s'agit là que "d'un retour aux aides à la balance des paiements pratiquées dans les années 1960, à la différence près toutefois que cette aide est désormais conditionnée par un ensemble de correctifs structurels qui doivent être apportés aux économies du Sud"[78].  En d'autres termes, ces prêts sont accordés par les institutions financières internationales "à condition que le gouvernement du pays endetté adopte un programme de "stabilisation économique", ainsi que des réformes structurelles en profondeur"[79].  La description des mécanismes de réalisation de ces programmes révèle le niveau profond d'implication de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international dans la conduite et de la gestion des affaires publiques des États africains endettés. En effet, "une fois le prêt accordé, les performances sont étroitement surveillées sur une base trimestrielle par les institutions de Washington. Les décaissements se font en plusieurs tranches et peuvent être interrompus si les réformes déraillent"[80].  Dans la plupart des pays africains endettés, les gouvernements élaborent sous la supervision et le contrôle des institutions de Washington un "document-cadre politique", désigné sous le vocable DCP, que ces dernières contresignent directement afin de marquer son caractère contraignant.  Les actions du Fonds monétaire international sont coordonnées avec celles de la Banque mondiale, et la répartition des tâches entre ces deux organisations s'opère de la manière ci-après [81] :  Ø Le Fonds monétaire international s'occupe des négociations concernant le taux de change et le déficit budgétaire ;  Ø La Banque mondiale de son côté est impliquée dans le processus de réforme structurelle par l'intermédiaire de son bureau dans le pays endetté et de ses nombreuses missions techniques d'évaluation. De plus, la Banque mondiale est présente dans les principaux ministères du gouvernement du pays endetté afin d'établir le cadre sectoriel de l'ajustement structurel. Ainsi, les réformes dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, des transports, et autres, sont sous la surveillance de la Banque mondiale.  On subdivise souvent l'ajustement structurel en deux phases distinctes : la première est celle de "la stabilisation macroéconomique à court terme, comprenant la dévaluation, la libéralisation des prix et l'austérité fiscale"[82] ; la seconde étant celle de la "mise en œuvre d'un certain nombre de réformes structurelles plus fondamentales"[83].  Il est important de noter, au regard des développements antérieurs, qu'il existe une étroite relation entre la gestion de la dette d'une part, et les réformes macroéconomiques que tentent d'introduire la Banque mondiale dans les pays endettés. Il apparaît en effet que "l'objectif des créanciers est de s'assurer que les nations endettées continuent à rembourser le service de la dette, grâce à l'action conjuguée du Fonds monétaire internationale et de la Banque mondiale qui peuvent réorienter de façon appropriée leur politique macroéconomique conformément à leurs intérêts"[84].  Ainsi maintenus dans le carcan de la dette sous la pression des créanciers au service desquels travaillent les institutions de Washington, les pays d'Afrique subsaharienne assistent impuissants et sans aucun débat à la mise en œuvre par la Banque mondiale et le Fmi des "politiques macroéconomiques dites "nécessaires et appropriées" qui se résument à une gamme de mesures d'austérité, à la déréglementation, à la compression de l'emploi et à la privatisation"[85].  **2. Critiques des programmes d'ajustement structurel**  Les programmes d'ajustement structurel ont engendré dans les pays en voie de développement un accroissement des inégalités et de la pauvreté. L'imposition par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international des mécanismes du marché s'est traduite en Afrique noire subsaharienne particulièrement par une réduction des interventions de l'État aussi bien sur le plan interne que sur le plan externe.  Les programmes d'ajustement structurel ont engendré dans les pays en voie de développement un accroissement des inégalités et de la pauvreté. L'imposition par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international des mécanismes du marché s'est traduite en Afrique noire subsaharienne particulièrement par une réduction des interventions de l'État aussi bien sur le plan interne que sur le plan externe.  Ø La perte par les pays en développement de "toute souveraineté économique et de tout contrôle sur leur politique fiscale et monétaire"[86]. De plus, "leur Banque centrale et leur ministère des Finances sont réorganisés ; leurs institutions étatiques disparaissent ; une tutelle économique est mise en place ; une sorte de gouvernement parallèle ne rendant pas de comptes à la société civile est constituée par les organisations financières internationales"[87].  Ø le démantèlement brutal "des secteurs sociaux des pays en voie de développement, annulant les efforts et le fruit des luttes de la période postcoloniale, rayant d'un trait de plume les réalisations du passé"[88].  Ainsi, dans le secteur de la santé par exemple, les soins curatifs et préventifs s'effondrent, les infrastructures, les conditions de travail et les salaires du personnel se dégradent. Une approche similaire prédomine dans le domaine de l'enseignement où les écoles ferment, les enseignants sont congédiés, l'enseignement est pratiquement privatisé. Bref, la Banque mondiale exige des États africains de compenser le manque de fonds de subventions par la privatisation partielle, voire totale des services sociaux essentiels, impliquant ainsi "l'exclusion de facto de larges secteurs de la population, incapables de payer les divers frais rattachés aux services de santé et d'éducation"[89].  A titre d'exemple, lors de son accession au pouvoir à Kinshasa, le nouveau gouvernement de Laurent Kabila fut "obligé par le Fonds monétaire international de geler les salaires de la fonction publique en vue de rétablir la stabilité macroéconomique, alors que le salaire mensuel moyen d'un fonctionnaire n'était plus que d'un dollar américain"[90].  Au niveau externe, l'imposition par la Banque mondiale des mécanismes de marché a supposé "une libéralisation du commerce et une libéralisation des paiements, ayant engendré un retrait progressif de toutes les protections mises en place par l'État pour combler les inégalités et/ou encourager les activités productives des personnes défavorisées"[91].  Le programme de libéralisation du commerce consiste, selon la Banque mondiale et le Fonds monétaire internationale, "à éliminer les quotas d'importation, à réduire et unifier les tarifs, et à rendre l'économie domestique plus concurrentielle"[92]. En réalité, la libéralisation commerciale conduit fréquemment à l'effondrement de la production des pays pauvres destinée au marché intérieur sans pour autant assurer une relance des exportations [93].  A ce sujet, il est nécessaire de noter les relations qu'entretiennent désormais les institutions de Washington et l'organisation mondiale du commerce au regard du nouvel ordre commercial créé à Marrakech en 1994. En effet, en principe les prescriptions que le Fonds monétaire et la Banque mondiale imposent dans les accords de prêts conclus avec chaque pays, ne sont pas en droit contraignantes. Or, depuis que "plusieurs pièces maîtresses du programme d'ajustement structurel (libéralisation du commerce, privatisation et régime d'investissement étranger) sont inscrites dans les statuts mêmes de l'organisation mondiale du commerce, ces dispositions constituent désormais le fondement en droit international de la surveillance des pays et de la mise en application des conditions de prêt"[94].  En ce qui concerne le programme de libéralisation des mouvements de capitaux, les institutions de Bretton Woods obligent les pays en voie de développement à autoriser les compagnies étrangères à rapatrier librement leurs profits sous forme de devises étrangères. D'autre part, à la suite de l'intervention du Fonds monétaire, la libéralisation des marchés financiers en Afrique noire "comporte fréquemment la restauration du secret bancaire favorisant le blanchiment de l'argent et la fuite des capitaux vers des comptes à l'étranger"[95].  En d'autres termes, la libéralisation des mouvements de capitaux permet de canaliser l'argent sale, produit du commerce illégal ou d'activités criminelles, et l'argent noir, produit ayant échappé à l'impôt, vers les pays d'Afrique noire, en permettant aux élites corrompues et aux prédateurs internationaux de spéculer sur le marché intérieur[96]. Le fonctionnement est le suivant : de l'argent sale et/ou de l'argent noir est transféré d'un compte bancaire dans un paradis fiscal au système interbancaire d'un pays en développement. Les autorités qui sont elles-mêmes complices et parfois co-auteurs de ces opérations, assurent la confidentialité de ces transactions. Ces devises sont ensuite utilisées soit pour acheter des sociétés, soit pour financer l'acquisition des licences ou des marchés publics dans le cadre du programme de privatisation et de libéralisation économique parrainé par la Banque mondiale. Ainsi, d'importantes sommes d'argent en devises étrangères sont introduites parfois hors du circuit bancaire, mais dont on sait provenir d'une société offshore légalement installée ou représentée en République démocratique du Congo, sont canalisées vers le Trésor qui les assigne au service de la dette extérieure.  A l'ère de la mondialisation des marchés, le rôle du crime organisé dans la marche de l'économie reste méconnu. Tandis que les méfaits de la petite délinquance sont mis en vedette, les rôles politiques et économiques ainsi que l'influence des organisations criminelles internationales ne sont guère révélés à l'opinion publique.  Selon l'Organisation des Nations unies, les revenus mondiaux annuels des organisations criminelles transnationales sont de l'ordre de 1000 milliards de dollars, un montant équivalent au produit national brut (PNB) combiné des pays à faible revenu et de leurs 3 milliards d'habitants[97]. Cette estimation prend en compte tant le produit du trafic de drogue, des ventes illicites d'armes, de la contrebande de matériaux nucléaires, etc., que les profits des activités contrôlées par les mafias (prostitution, jeux, marchés noirs de devises...). En revanche, elle ne mesure pas l'importance des investissements continus effectués par les organisations criminelles dans la prise de contrôle d'affaires légitimes, pas plus que la domination qu'elles exercent sur les moyens de production dans de nombreux secteurs de l'économie légale [98].  Les affaires légales et illégales sont de plus en plus imbriquées, introduisant un changement fondamental dans les structures du capitalisme d'après-guerre. Les organisations criminelles investissent dans les affaires légales et, inversement, celles-ci canalisent des ressources financières vers l'économie criminelle, à travers la prise de contrôle de banques ou d'entreprises commerciales impliquées dans le blanchissement d'argent sale ou qui ont des relations avec les organisations criminelles[99].  Dans le cas de l'Afrique subsaharienne, il existe une relation étroite entre la dette mondiale, le commerce illicite et le blanchissement de l'argent sale. En effet, depuis la crise de la dette au début des années 80, le prix des matières premières a plongé, entraînant une baisse dramatique des revenus des pays en développement. Sous l'effet des mesures d'austérité dictées par les créanciers internationaux, des fonctionnaires sont licenciés, des entreprises nationales bradées, des investissements publics gelés, et des crédits aux agriculteurs et aux industriels réduits. Avec le chômage rampant et la baisse des salaires, l'économie légale entre en crise [100].  Dans beaucoup de pays de l'Afrique subsaharienne, une économie souterraine alternative s'est développée, terrain fertile pour les mafias criminelles. Le marché national et les exportations s'étant effondrés simultanément, un vide s'est créé dans le système économique où la production illicite devient le secteur d'activité dominant et la principale source de devises. Selon le rapport des Nations unies, "l'intrusion des syndicats du crime a été facilitée par les programmes d'ajustement structurel que les pays endettés ont été obligés d'accepter pour avoir accès aux prêts du fonds monétaire international [101]".  La multiplication des trafics illicites, particulièrement dans les pays de l'Afrique subsaharienne déstructurés par les conflits armés et les crises politiques, permet de transférer des sommes énormes en faveur des créanciers privés et officiels. Pour autant que le service de la dette soit remboursé, les créanciers ne font guère de distinction entre argent sale et argent propre. Dans ces circonstances, selon les termes du rapport des Nations unies, "le renforcement au niveau international des services chargés de faire respecter les lois ne représente qu'un palliatif. A défaut d'un progrès simultané du développement économique et social, le crime organisé, à une échelle globale et structurée, persistera [102]". C'est là un arrêt de mort des pays de l'Afrique subsaharienne qui ne connaissent toujours pas le décollage économique et social tant souhaité.  Une des critiques généralement formulées contre la mise en application des programmes d'ajustement structurel dans les pays endettés de l'Afrique noire subsaharienne est justement qu'elle "favorise la mondialisation de la politique macroéconomique placée sous le contrôle direct du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, qui oeuvrent au nom d'intérêts puissants, ceux des Clubs de Paris et de Londres [103], et du G 7" [104]. On estime que "cette nouvelle forme de domination, que l'on peut appeler "colonialisme de marché", subordonne peuples et gouvernements au jeu anonyme et aux manipulations délibérées des forces de ce marché" [105].  Finalement, l'accumulation des dettes publiques "dote les milieux bancaires et financiers du pouvoir de dicter leur loi aux gouvernements dans les domaines économique et social"[106], tout en favorisant l'ouverture des marchés dans des pays totalement affaiblis et incapables de protéger leurs frontières politiques et économiques, confirmant ainsi la dépendance internationale des pays en voie de développement, particulièrement les États d'Afrique subsaharienne.  **CHAPITRE III : LES NOUVELLES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE**  **A. LA CORRELATION BONNE GOUVERNANCE ET MONDIALISATION**  **1. La nouvelle stratégie de la Banque mondiale**  Critiquée de partout pour ses résultats catastrophiques en Afrique, la Banque mondiale et le fonds monétaire international avaient vite fait de trouver une parade en portant à leur tour les accusations contre les régimes prédateurs africains.  Répondant dans une interview en octobre 1988, le directeur du Fonds monétaire s'était ainsi écrié : "Laissez-moi dire ceci. Il y a des choses vraiment criminelles qui sont responsables de la situation actuelle des pays en développement. Je veux parler de la corruption de ces gens que leur égoïsme effréné pousse à placer tout leur argent à l'étranger, causant ainsi une terrifiante fuite des capitaux. Il y a des politiciens qui négligent de traiter en temps utile les problèmes urgents et préfèrent espérer perpétuellement un miracle (...) [107]".  Ces critiques avaient été également formulées en 1982 par Erwin Blumenthal qui martèle : "point n'est besoin de démontrer plus avant à quel point le système de corruption en vigueur au Zaïre (...) anéantit toutes tentatives des institutions internationales, des pays amis ou des banques commerciales qui persistent à croire à un redressement de l'économie zaïroise. Il y aura certainement de nouvelles promesses de Mobutu et des membres de son gouvernement et la dette extérieure qui ne cesse d'augmenter obtiendra de nouveaux délais, mais il n'y a aucune - je répète aucune - chance à l'horizon pour que les nombreux créanciers du zaïre récupèrent leurs fonds [108]".  Ainsi au niveau de la Banque mondiale, un nouveau terme, celui de la "bonne gouvernance" succéda au terme de l'ajustement structurel. Le fondement doctrinal relatif à la bonne gouvernance se trouve résumé dans le rapport de la Banque mondiale qui soutient que "les causes profondes de la faiblesse de la performance passée sont à rechercher, entre autres, dans la carence des institutions. L'initiative du secteur privé et les mécanismes du marché sont importants, mais ils doivent aller de pair avec une bonne administration comptable de ses actes (...). En dernière analyse, un meilleur gouvernement exige un renouveau politique, ce qui signifie une lutte implacable contre la corruption à tous les niveaux. Il faut pour cela donner l'exemple en renforçant la responsabilisation, en encourageant un débat public et ouvert, et en soutenant une presse libre [109]".  Le rapport poursuit : "la longue liste des problèmes de développement des pays africains dénote une crise du pouvoir, le pouvoir étant entendu ici comme le pouvoir politique de diriger les affaires d'une nation. Faute d'un secteur privé suffisamment influent pour mettre un frein à leurs excès, les serviteurs de l'État (...) se sont d'abord servis eux-mêmes sans crainte d'être inquiétés. Les simples particuliers ont réagi en se protégeant par des réseaux de relations personnelles plutôt qu'en mettant l'État tout puissant devant la responsabilité de ses échecs. Il en est résulté une personnalisation de la vie politique qui contraint les politiciens à cultiver une clientèle s'ils veulent rester au pouvoir. Les dirigeants s'arrogent de vastes pouvoirs discrétionnaires et n'ont cure de légitimité (...). Dans le pire des cas, l'État verse dans la tyrannie et l'arbitraire [110]".  Quoique la Banque mondiale ait clairement affirmé que "la forme du régime politique ne relevait pas de son mandat" [111], plusieurs pays occidentaux dont les Etats-Unis, La France, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse et le Royaume-Uni, ajoutèrent à la nouvelle doctrine sur la gouvernance une dimension plus spécifique. Ils en ont fait une conditionnalité politique dans leurs relations avec les pays africains, notamment dans l'octroi de l'aide au développement.  Cependant, malgré cette nouvelle approche, on constate que la Banque mondiale est restée dans la logique du consensus de Washington, élaboré dans le contexte et suivant l'idéologie du libéralisme, et par lequel la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont reçu des créanciers le pouvoir de gérer leurs intérêts vis-à-vis des pays pauvres surendettés.  La logique du consensus de Washington qui "proclame la suprématie du marché dans l'allocation des ressources, de favoriser les échanges privés seuls créateurs de richesses, et de supprimer toute intervention en limitant le rôle de l'État" [112], domine toujours les relations entre les institutions financières internationales et les pays africains. Il semble que la nouvelle approche de la Banque mondiale relative à la bonne gouvernance ne cherche qu'à définir suivant ses propres intérêts et ceux de ses protégés, le rôle qui devrait être dévolu à l'État africain. Le concept de bonne gouvernance ne sert finalement qu'à "promouvoir une forme de société susceptible de s'insérer dans l'économie mondiale, c'est-à-dire une société qui laisse la part belle aux acteurs privés, même si cela doit se traduire par une dégradation des conditions sociales de certains groupes défavorisés" [113].  **2. Bonne gouvernance et mondialisation**  Suivant une typologie qu'il donne sur la façon dont les pays occidentaux interprètent la gouvernance selon leurs besoins de stratégies et de coopération avec les pays africains, Angel Saldomando [114] distingue quatre types de pratique de la gouvernance dont une nous intéresse au plus haut point.  Il s'agit de ce qu'il nomme "la gouvernance de l'ajustement et de la réforme économique dans le cadre des pressions en faveur de la mondialisation". Celle-ci "vise la mise en application de réformes économiques impopulaires - les résistances de la société civile étant étouffées par autoritarisme et négociation - et se traduit par une importante exclusion sociale et par l'affaiblissement des institutions de l'État" [115].  En effet, les constats faits dans le contexte des pays d'Afrique subsaharienne démontrent que "l'ajustement structurel aboutit à la mise en place d'institutions de façade et d'une parodie de démocratie parlementaire dont le rôle consiste à mener à bien la restructuration économique"[116].  Plusieurs critiques et réserves ont été formulées à l'endroit de la politique de la gouvernance, notamment à propos de conditionnalités politiques. Certains estiment qu'il existe "une relation de cause à effet entre l'ajustement et l'autoritarisme" tandis que d'autres affirment que "l'ajustement accroît les régimes forts et ne peuvent créer les conditions propices à la démocratisation" [117]. Ainsi en Afrique subsaharienne, "la démocratisation ne serait au mieux qu'une vitrine de droit libéral "laissant en dehors le plus grand nombre et n'abritant que la petite fraction de population apte à s'intégrer et à participer au système économique mondial" [118] " [119].  Un intellectuel africain va plus loin en dénonçant le fait que "la libéralisation politique en Afrique ne serait qu'une récupération par des pouvoirs mafieux destinée à encadrer à leur avantage les recompositions induites au titre de l'ajustement structurel" [120].  Ainsi, la solution que tente de donner la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les pays occidentaux à la crise de l'endettement et au sous-développement des pays en voie de développement semble malheureusement cristalliser davantage la dépendance internationale des pays africains.  **B. LA STRATEGIE DE LA RUPTURE TOTALE**  L'enjeu majeur visible de la fin du siècle dernier et du début de ce 21è siècle sur la scène publique internationale est, à n'en point douter, la maîtrise de l'économie mondialisée. L'Afrique subsaharienne semble être mal engagée dans cet enjeu, car partie sur une base faussée par l'endettement qu'elle n'arrive pas à rembourser et qui bloque tout espoir de développement.  Elle s'est donc retrouvée dominée par ses créanciers qui profitent de leur position pour perpétuer une exploitation éhontée de ses ressources minérales et humaines. Les mécanismes mis en place par ses bailleurs de fonds censés l'aider à se développer se sont révélés de nouvelles stratégies insidieuses pour la maintenir dans la dépendance internationale. L'Afrique noire est ainsi incapable d'intégrer l'économie mondiale, et se présente comme un sous continent condamné à la pauvreté et au sous-développement.  Des modèles économiques de développement lui ont été proposées, comme le modèle libéral, développé par Rostow, qui décrit le développement économique comme un processus composé d'une succession d'étapes devant être suivi plus ou moins par tous les pays sur la base de l'expérience des pays du Nord qui l'ont appliqué à partir de 1830 à 1975 et qui leur ont permis d'atteindre le développement économique qu'ils ont aujourd'hui [121].  Cependant, ce modèle a échoué sans même avoir commencé, la dette contractée pour assumer la réalisation des projets tirés de ce modèle ayant été mal utilisée, et ayant servi à "quelques pôles de croissance bien ciblés par des investisseurs du Nord favorisant plutôt un mal développement et un endettement énorme" [122].  Certains économistes de la Banque mondiale ont soutenu ce modèle en tirant pour exemple le décollage économique des pays d'Asie du Sud Est. Il n'empêche qu'"il a été largement démontré que ces pays avaient réussi par la forte capacité d'intervention de l'État et à des choix appropriés d'insertion dans l'économie mondiale de ces mêmes États en partenariat avec les entrepreneurs privés locaux, contredisant la théorie avancée à l'effet de miser principalement sur le marché et subsidiairement sur l'État" [123].  Ainsi, certains pays africains tentent encore aujourd'hui de se tourner vers le modèle "dépendantiste" du développement, tiré de l'analyse marxiste du développement, et qui considère que les pays africains sont dans une "situation de blocage issu de l'intervention des pays du Nord dans le Sud au temps de la colonisation et, par la suite, par une présence technologique et économique déterminante dont les entreprises multinationales ont été et sont les fers de lance" [124].  Ce modèle épingle les principaux éléments de blocage que sont :  Ø le pillage de l'Afrique pendant la colonisation et les liens de dépendances économiques imposés par les anciens colons ;  Ø la détérioration des termes de l'échange de services et des marchandises en défaveur de l'Afrique ;  Ø la crise de l'endettement de l'Afrique ;  Ø le blocage du développement par les nouvelles couches dirigeantes de l'Afrique, corrompues et complices des prédateurs du Nord.  Soutenue par Samir Amin, entre autres, cette théorie de la rupture avec le modèle libéral postule que le sous-développement des pays d'Afrique subsaharienne est identifié comme le résultat d'un environnement international systématiquement défavorable lié à une domination du Nord sur le Sud qui insère dans l'économie mondiale une division internationale où le Sud est toujours perdant [125].  Ainsi la conclusion devient simple [126] : pour notre développement, misons sur 1) l'accumulation du capital à partir d'un surplus agricole ; 2) l'utilisation de ce surplus pour l'industrialisation ; 3) la planification par l'État des activités économiques stratégiques pour coordonner l'ensemble des secteurs ; 4) le soutien de l'aide étrangère lorsqu'elle laisse suffisamment des marges de manœuvre en tablant sur la concurrence entre les deux grands blocs.  Le bloc socialiste s'étant effondré et ayant rejoint l'idéologie libérale, le modèle de développement prôné n'a plus d'adeptes, surtout que le monde d'aujourd'hui est dominé par la seule et l'unique idéologie capitaliste libérale.  Il n'empêche, l'analyse faite par cette théorie de la rupture reste valable et d'une actualité criante. Ainsi, en ce qui concerne l'Afrique noire, une conclusion paraît s'imposer : ajustement structurel ou pas, bonne gouvernance ou pas, aide au développement ou pas, les économies africaines continuent à s'effondrer, que ce soit au niveau des performances macro-économiques (dette, déficits budgétaires, croissance annuelle du PIB, investissements) qu'au niveau des réformes de politiques économiques et d'une manière générale au niveau des stratégies d'insertion dans le marché mondial.  Toutes les solutions adoptées par ces pays ou celles proposées par certaines institutions internationales semble vouées à l'échec. Ce n'est pas non plus, à notre avis, celle qui est proposée par la CNUCED qui pourrait sortir l'Afrique subsaharienne de la crise endémique dont elle souffre. En effet, la CNUCED excuse les dirigeants africains en dénonçant l'idée couramment répandue que le surendettement soit tout simplement l'héritage des gouvernements africains irresponsables et corrompus. Elle estime que les responsabilités sont au contraire partagées : d'une part, elle soutient que la majeure partie de la dette a été contractée entre 1985 et 1995 dans le cadre des programmes d'ajustement structurel et sous la surveillance étroite des institutions de Bretton Woods. D'autre part, la dépendance des pays africains à l'égard des produits de base, les programmes de réforme mal conçus et l'attitude des créanciers occidentaux sont autant d'éléments extérieurs qui appellent une position radicale tendant à voir l'annulation pure et simple de la dette extérieure des pays en voie de développement [127].  **B. LE CAS DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  Trois décennies de mobutisme et sept années de guerre, suivies par cinq années de gestion d'une transition chaotique entre anciens belligérants, ont plongé la RDC dans une profonde crise économique, sociale, politique et humanitaire.  Une grande partie de l'échec économique du Congo peut être attribuée à la mauvaise gouvernance et à la corruption de la classe politique de ce pays aux immenses richesses minérales.  Le rapport de la Commission Lutundula [128] fournit une excellente base pour analyser les pratiques de gouvernance en République démocratique du Congo. D'entrée de jeu, le rapport précise que "le processus de décomposition de l'État congolais, d'effondrement de son économie et de paupérisation de ses populations amorcé sous le règne du Président Mobutu, s'est accéléré et a atteint son paroxysme pendant les deux guerres qualifiées toutes de libération".  Au-delà de toute la littérature qui est développée dans ce rapport et qui renseigne l'auteur sur la descente aux enfers de l'État congolais, aussi bien sur le plan politique, social, culturel qu'économique, nous avons trouvé utile d'épingler un aspect extrêmement important qui cadre avec notre hypothèse de la dépendance internationale des pays d'Afrique subsaharienne. Cette dépendance que nous attribuons particulièrement aux institutions de Bretton Woods, représentant les pays occidentaux dans cette stratégie de marginalisation des pays noirs africains sur le marché et l'économie mondiale.  Le rapport Lutundula démontre la particulière interaction entre le gouvernement congolais et la Banque mondiale qui s'est dévoilée dans un processus de privatisation anarchique et opaque dans plusieurs secteurs économiques de la RDC.  En effet, à titre d'exemple, il a été noté qu'au cours de la dernière décennie, la principale parastatale minière du Katanga, voire du pays, la Gécamines, a été la cible d'efforts de réformes intensifs, pour lesquels elle a reçu une ample assistance de la Banque mondiale depuis 2001. Cette société parastatale est désormais liée à d'innombrables contrats avec des partenaires privés, souvent douteux, qui ne contribuent pas à la Gécamines ou au Trésor national.  Malgré la supervision de la politique minière du gouvernement congolais, la Banque mondiale ferme les yeux devant la mauvaise gouvernance des dirigeants qui continuent comme au temps de MOBUTU de s'enrichir sur le dos des populations démunies, se préoccupant seulement des rentrées et retombées financières que bénéficient cette mauvaise gouvernance dans le règlement et le paiement de la dette extérieure.  L'histoire de la RDC, comme celle des tous les autres pays de l'Afrique subsaharienne, est faite de cette duplicité des États du Nord à donner l'illusion d'une volonté sincère de vouloir aider le pays à sortir du sous-développement. L'intention manifestée et les actions menées semblent être de bonne foi et à but humanitaire. C'est là l'erreur, car dans les relations entre nations, il n'y a que les intérêts qui comptent.  **CONCLUSION**  Dans ce travail, nous sommes partis de l'hypothèse que les populations de l'Afrique noire subsaharienne ont le droit au bien-être social. L'état de paupérisation dans lequel elles sont plongées est le résultat de la dépendance internationale que leurs État subissent de la part des nations développées qui ont su manœuvrer pour les maintenir le plus longtemps possible dans cette situation. Le surendettement dont sont victimes ces États restent un goulet d'étranglement à côté du manque de vision stratégique de leurs leaders politiques.  Nous devons observer que le contexte mondial actuel est caractérisé par une mondialisation économique et une globalisation financière où seuls les plus puissants ou les plus malins triomphent. Nous vivons dans un monde où seuls les États forts qui ont su contourner l'adversité et les attaques de l'ennemi peuvent dominer et s'imposer. C'est un monde impitoyable et compétitif où la maîtrise de la technologie donne l'avantage sur les petites nations distraites et appelées à disparaître. Ainsi, dans un contexte mondial où l'hégémonie de l'Europe et des Etats-Unis devient un risque pour la survie des autres peuples, il est plus que temps que les peuples d'Afrique noire subsaharienne fondent leur survie sur une résistance lucide.  L'État et le peuple africains doivent fonder leur résistance en puisant dans leur passé historique dans l'unique but de tirer les leçons de leurs échecs afin que, grâce à la vision stratégique acquise de cette analyse des écueils du passé, ils soient à même d'anticiper sur leur devenir. L'État-nation doit être le cadre idéal de leur action, car il renforcera l'identité commune des populations et incitera les masses au travail pour leur survie.  Il nous est facile de vérifier notre hypothèse au regard des échecs des solutions développées jusqu'alors pour sortir l'Afrique subsaharienne de la dépendance et du sous-développement.  Les programmes d'ajustement structurel ont renforcé cette dépendance. La mondialisation est un enjeu que l'on ne peut atteindre à cause des écueils mis en place par l'endettement et la bonne gouvernance occidentale en réalité tronquée, car au service de la dépendance internationale. Même la théorie marxiste de la rupture totale a fini par abandonner l'Afrique noire, en lui laissant simplement la limpidité de son analyse théorique sur les causes de la dépendance.  Le modèle de développement pour les nations d'Afrique noire subsaharienne ne sera conçu qu'à partir de l'État-nation, l'État-providence adapté et nourri par les contingences du passé, du présent et de l'avenir.  [1] Anonyme, Commerce extérieur, économie informelle, développement local : théorie et orientation conceptuelles, p. 19, in Projet BICTEL/e, Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique. Disponible sur :< http://edoc.bib.ucl.ac.be:81/ETD-db/collection/available/ BelnUcetd-06232005-202309/unrestricted/PI.Chapitre1.pdf>, consulté le 17 mai 2006.  [2] Bolduc David, Ayoub Antoine, La mondialisation et ses effets : revue de la littérature, p. 30, novembre 2000. Disponible sur : , consulté le 17 mai 2006.  [3] Idem  [4] Held David, McGrew Anthony, Goldblatt David, Perraton Jonathan, Global Transformations, Stanford University Press, Stanford, 1999, cité par Bolduc David, Ayoub Antoine, op. cit., p. 30  [5] En français : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce  [6] Bolduc David, Ayoub Antoine, op. cit., p. 31  [7] Sreenivasan Gauri, Grinspun Ricardo, Mondialisation du commerce - Mondialisation de la pauvreté. Les enjeux pour le Canada : perspectives des ONG, in en commun - une action mondiale contre la pauvreté, Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), 2002, p.2  [8] Préambule de l'Accord instituant l'organisation mondiale du commerce, p. 11. Disponible sur : http://www.wto.org/french/docs\_f/legal\_f/04-wto.pdf, consulté le 20 mai 2006  [9] Rapport FAO, 1999, cité par Sreenivasan Gauri, Grinspun Ricardo, op. cit., p. 3  [10] Sreenivasan Gauri, Grinspun Ricardo, op. cit., p. 3  [11] Le développement économique en Afrique : Bilan, perspectives et choix de politiques économiques, Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, UNCTAD/GDS/AFRICA/1/TD/B/48/12, Nations unies, New York et Genève, 2001, p. 31  [12] J. Stiglitz est un ancien économiste en chef de la Banque mondiale, ancien conseiller économique du président américain Clinton, et co-lauréat du prix Nobel d'économie en 2001.  [13] Stiglitz Joseph, "La libéralisation a été programmée par les pays occidentaux pour les pays occidentaux", propos recueillis par L. Caramel et M. Laronche, in Le Monde, supplément économie, 6 novembre 2001, p. 111.  [14] Kayizzi-Mugerwa Steve, Mondialisation, croissance et inégalité des revenus : l'expérience africaine, in Kohl Richard (dir.), Mondialisation, pauvreté et inégalité, Centre de développement de l'organisation de coopération et de développement économiques, Paris, les Éditions de l'OCDE, 2003, p. 51  [15] Kayizzi-Mugerwa Steve, op. cit., p.53  [16] Maton Joseph, Solignac Lecomte Henri-Bernard, Congo 1965-1999 : les espoirs déçus du "Brésil africain", Centre de développement de l'OCDE, Document de travail nº 178, CD/DOC(2001)10, septembre 2001, p. 6  [17] Marchés Tropicaux, L'économie zaïroise : état des lieux, 10 janvier 1997, cité par Marysse Stefaan, La libération du Congo dans le contexte de la mondialisation, Centre for Development Studies,Université d'Anvers-UFSIA, octobre 1997, p. 34  [18] Maton Joseph, Solignac Lecomte Henri-Bernard, op. cit., p. 9  [19] Idem, p.6  [20] Sapir Jacques, Les économistes contre la démocratie : Pouvoir, Mondialisation et démocratie, Paris, Albin Michel, 2002, p. 98  [21] Bolduc David, Ayoub Antoine, op. cit., p. 12  [22] Chesnais François, Mondialisation du capital & régime d'accumulation à dominance financière, in "Misère de la mondialisation", Revue Agone, Marseille, Agone Éditeur, numéro 16, 1996, p. 16, 272 pages  [23] Idem, p. 17  [24] Ibidem, p. 19  [25] Ibidem  [26] Idem, p. 21  [27] Strange Susan, The retreat of the State : The diffusion of power in the world economy, Cambridge, Cambridge University Press, 1996  [28] Chesnais François, op. cit., p. 24  [29] Idem, p. 25  [30] Chesnais François, op. cit., p. 25  [31] Rostow W. Walt, Les étapes de la croissance économique, Paris, Seuil, 1970  [32] Amin Samin, L'accumulation à l'échelle mondiale : Critique de la théorie du sous- développement, Paris, Éditions Anthropos, 1970  [33] Emmanuel Arghiri, L'échange inégal, Paris, Éditions Maspéro, 1969  [34] Luzi Jacques, Dialectique de la dépendance, in "Misère de la mondialisation", Revue Agone, Marseille, Agone Éditeur, numéro 16, 1996, p. 136  [35] Jean-Marc Siroën est Professeur de Sciences Économiques à l'Université Paris-IX Dauphine  [36] Siroën Jean-Marc, L'international n'est pas le global : Pour un usage raisonné du concept de globalisation, Cahiers de recherche EURIsCO, Université Paris Dauphine, EURIsCO, Cahier nº 2004-02, 2004, p. 2  [37] Idem, p. 3  [38] Siroën Jean-Marc, op. cit., p. 3  [39] Ibidem  [40] Idem, p. 4  [41] Friedman Thomas, The Lexus and The Olive Tree : Understanding Globalization, New York, Farrar, Strauss & Giroux, 1999, cité par Siroën Jean-Marc,op. cit., p. 5  [42] Siroën Jean-Marc, op. cit., p. 5  [43] Berger S., Notre première mondialisation : leçons d'un échec oublié, Paris, Le Seuil, La Républiques des idées, 2003, p. 6  [44] Beaud M., Dollfus O., Grataloup C., Hugon P., Kébabdjian G., Lévy J. (dir.), Mondialisation : les mots et les choses, Paris, Karthala, 1999, 358 p, p. 53  [45] Siroën Jean-Marc,op. cit., p. 8  [46] Idem, p. 15  [47] Siroën Jean-Marc,op. cit., p. 15  [48] Ibidem  [49] Campbell Bonnie, La mondialisation : Contribution au dictionnaire et petite encyclopédie des droits humains, UQAM, mai 1999, p. 1  [50] Définition reprise par Saldomando A., Coopération et gouvernance, une analyse empirique, contribution présentée lors de la 9ème conférence générale de l'EADI (GEMDEV), Paris, 22-25 septembre 1999, cité par Samia Kazi Aoul, Etat des débats autour de quelques concepts concernant la mondialisation, UQAM-CRDI, mai 2000, p. 36. Disponible sur : , consulté le 12 mai 2006  [51] Sen Amartya, L'économie est une science, cité par Zacharie, Arnaud, La bonne gouvernance : préalable ou conséquence du financement du développement ?, publié par le Comité pour l'annulation de la dette du tiers monde (CADTM), 7 janvier 2004  [52] The World Bank, "Governance and development", Washington D.C., 1992, p. 1  [53] Berr Eric, La dette des pays en développement : bilan et perspectives, p. 1. Disponible sur : , consulté le 14 mai 2006  [54] La CNUCED est un organisme du système des Nations Unies créé en 1964. Elle vise à intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale de façon à favoriser leur essor.  [55] Le développement économique en Afrique. Endettement viable : Oasis ou mirage ?, Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, UNCTAD/GDS/AFRICA/2004/1, Nations Unies, New York et Genève, 2004, p. 9  [56] Ibidem  [57] CNUCED, rapport 2004, op. cit, p.11  [58] Berr Eric, op. cit., p. 9  [59] Ibidem  [60] CNUCED, rapport 2004, op. cit, p.9  [61] Ibidem  [62] Blumenthal Erwin, "Zaïre : Report on her Financial credibility", typescript, April, 7, 1982  [63] Millet Damien, République démocratique du Congo : La dette de Mobutu, in Dette odieuse : Fiche pays, Document de travail, Dette et Développement, Plate-forme d'information et d'action sur la dette des pays du Sud, juillet 2004, p. 4  [65] Le Club de Paris est un groupe informel regroupant 19 pays créanciers (Europe occidentale, Canada, Etats-Unis, japon, Australie et Russie). Créé en 1956 à la suite de la crise avec l'Egypte, il se réunit une fois par mois au ministère français des finances afin de trouver les moyens d'obtenir des pays endettés, se présentant individuellement, le remboursement régulier de la part bilatérale de leur dette extérieure publique.  [66] Les chiffres de la dette 2005, vade mecum CADTM. Disponible sur : http://www.cadtm.org  [67] Chossoudovsky Michel, Mondialisation de la pauvreté et nouvel ordre mondial, Montréal, Les Éditions écosociété, Nouvelle édition et augmentée, traduit de l'anglais par Roy-Castonguay Lise et Chossoudovsky Michel, 2004, p. 63  [68] Fonds monétaire international et Banque mondiale, autrement aussi dénommées les institutions de Bretton Woods.  [69] Chossoudovsky Michel, op. cit., p. 63  [70] Idem, p. 61  [71] Idem, p. 63  [72] Ibidem  [73] Ibidem  [74] Berr Eric, op. cit.  [75] Berr Eric, op. cit.  [76] Hugon Philippe, Pagès Naïma, Adjustement structurel, emploi et rôle des partenaires sociaux en Afrique francophone, in Cahiers de l'emploi et de la formation, nº 28, Genève, Organisation internationale du Travail, 1ère édition, 1998, p. 2  [77] Chossoudovsky Michel, op. cit., p. 69  [78] Williame Jean-Claude, Gouvernement et pouvoir. Essai sur trois trajectoires africaines : Madagascar, Somalie, Zaïre, Bruxelles, Cahiers Africains, nº 7-8, Institut Africain-CEDAF, Paris, Harmattan, 1994, p. 20  [79] Chossoudovsky Michel, op. cit., p. 70  [80] Ibidem  [81] Idem, p. 71  [82] Chossoudovsky Michel, op. cit., p. 71  [83] Ibidem  [84] Idem, p. 69  [85] Idem, p. 53  [86] Idem, p. 40  [87] Ibidem  [88] Idem, p. 85  [89] Chossoudovsky Michel, op. cit., p. 85  [90] Alain shungu Ngungu, "How to Survive on a Dollar a Month", Zaïre-Économie, Service de presse international, 6 juin 1996, cité par Chossoudovsky Michel, op. cit., p. 131  [91] Samia Kazi Aoul, op. cit., p. 44  [92] Chossoudovsky Michel, op. cit., p. 77  [93] Ibidem  [94] Idem, p. 49  [95] Idem, p. 79  [96] Bola Ki-Khuabi Frédéric, Télécel Congo. La prédation en République démocratique du Congo, Paris, Éditions L'harmattan, 2004  [97] Chossudovsky, Michel, La corruption à l'assaut des Etats. Comment les mafias gangrènent l'économie mondiale, in Le Monde diplomatique, décembre 1996, pp. 24 et 25  [98] Idem  [99] Ibidem  [100] Ibidem  [101] Nations unies, Sommet mondial pour le développement social, La globalisation du crime, département d'information publique de l'ONU, New York, 1995, p. 2  [102] Nations unies, op. cit., p. 3  [103] Le Club de Londres réunit les banques privées qui détiennent des créances sur les États et les entreprises des pays en développement afin de coordonner la restructuration de leurs dettes.  [104] Chossoudovsky Michel, op. cit., p. 40  [105] Ibidem  [106] Idem, p. 290  [107] Interview de Michel Camdessu dans Die Welt, repris dans Jeune Afrique, 5 octobre 1988, p. 17, cité par Williame Jean-Claude, op. cit., p. 30  [108] Blumenthal Erwin, "Zaïre : rapport sur sa crédibilité financière internationale (20 juillet 1982)", in La Revue Nouvelle, nº 11, novembre 1982, p. 18  [109] Banque mondiale, L'Afrique sub-saharienne. De la crise à une croissance durable. Etude de prospective à long terme, Washington, 1989, pp. Xii, 7  [110] Banque mondiale, op. cit.  [111] Idem, p. 58  [112]Berr Eric, op. cit., p. 2  [113] Samia Kazi Aoul, op. cit., p. 45  [114] Saldomando Angel, op. cit, p. 43  [115] Samia Kazi Aoul, op. cit., p. 43  [116] Chossoudovsky Michel, op. cit., p. 43  [117] Williame Jean-Claude, op. cit., p. 35  [118] Bree Christian, "Champ libre au modèle libéral et démocratique", in Le Monde diplomatique, novembre 1991, cité par Williame Jean-Claude, op. cit., p. 35  [119] Williame Jean-Claude, op. cit., p. 35  [120] Mbembe Achille, "Pouvoir et économie politique en Afrique contemporaine. Une réflexion", in Afrique 2000, février 1992, nº 8, p. 67  [121] Favreau Louis, Économie sociale, coopération internationale et développement des sociétés du Sud, Hull : Université du Québec, Chaire de recherche en développement communautaire, 2000, pp. 5-6  [122] Idem, p. 6  [123] Favreau Louis, op. cit., p. 6  [124] Ibidem  [125] Amin Samin, op. cit.  [126] Favreau Louis, op. cit., p. 7  [127] CNUCED, rapport 2004, op. cit  [128] Commission spéciale chargée de l'examen de la validité des conventions à caractère économique et financier conclues pendant les guerres de 1996-1997 et de 1998, Assemblée Nationale, Rapport des Travaux, RDC, 26 juin 2005 |
| [Imprimer cet article](javascript:window.print();) |